



SYNTHÈSE 2023

© K2COM 2023

EAU ET ASSAINISSEMENT LES CHIFFRES CLÉS



AVANT-PROPOS

LES ORGANISMES PUBLICS IMPLIQUÉS DANS L'ÉLABORATION DES « CHIFFRES CLÉS »

Le document des chiffres clés est réalisé annuellement par l'Observatoire de l'Eau de la Guadeloupe, qui est un service de l'Office de l'Eau Guadeloupe et dont la mise en place a été cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité (ex ONEMA). Il est issu d'un travail collaboratif entre l'Office de l'Eau, les services et établissements publics de l'État (Préfecture, DEAL et ARS), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) et la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG).

L'OBJECTIF DES « CHIFFRES CLÉS »

L'édition annuelle des « chiffres clés » est un document pédagogique qui traduit la volonté des différents acteurs du territoire d'apporter une information fiable et transparente sur :

- la ressource en eau et son utilisation en Guadeloupe ;
- le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement, au travers d'indicateurs relatifs à l'organisation, la gestion, la tarification et la performance globale de ces services.

LES DONNÉES UTILISÉES

Le contenu du document s'appuie sur des données réglementaires que les autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement renseignent annuellement dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les différents partenaires impliqués ainsi que par les délégataires (Karuker'ò, Eaux'Nodis et Saur Guadeloupe). L'ensemble de ces données n'est cependant pas produit ou validé dans le même temps par les différents contributeurs. Pour cette publication 2023, les données consolidées présentées sont celles relatives à l'année 2021.

LES PARTICULARITÉS DE L'ANNÉE 2021

L'année 2021 a été marquée par la réorganisation de la gouvernance de la compétence eau et assainissement sur la Guadeloupe continentale, les Saintes et la Désirade, avec la création du nouveau syndicat de l'eau : le SMGEAG. À noter que cette gouvernance ayant été modifiée en cours d'année, des incertitudes peuvent exister sur le calcul de certains indicateurs.

D'un point de vue météorologique, 2021 a été pour la quatrième année consécutive une année sèche. Les cumuls annuels de précipitation ont affiché des déficits de l'ordre de 20 à 30 %, pouvant atteindre 50 % par endroit, notamment à la Désirade.

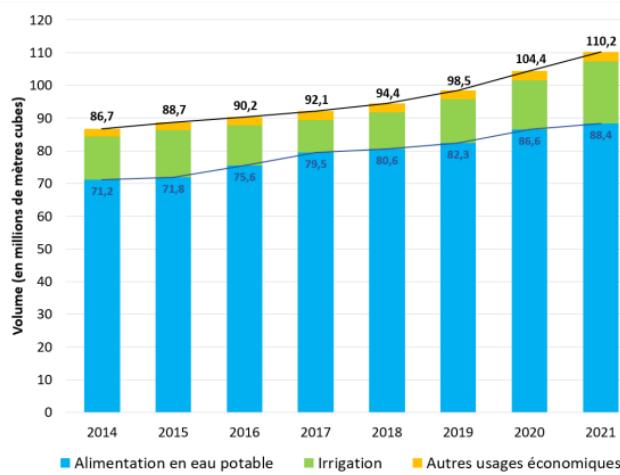
PRÉLÈVEMENTS DANS LE MILIEU NATUREL

En 2021, 110,2 millions de mètres cubes (Mm³) d'eau ont été déclarés prélevés à l'échelle de la Guadeloupe. Ces prélevements sont rattachés à différents usages de l'eau : 80 % pour l'alimentation en eau potable (AEP), 17 % pour l'irrigation et 3 % pour les autres usages économiques.

Sur les dernières années, on peut constater une **augmentation continue du volume d'eau prélevé dans le milieu naturel**. Cette augmentation est la conséquence de deux phénomènes :

- **l'augmentation des prélevements pour la production d'eau potable**, bien que dans le même temps la population guadeloupéenne n'ait cessé de diminuer ;

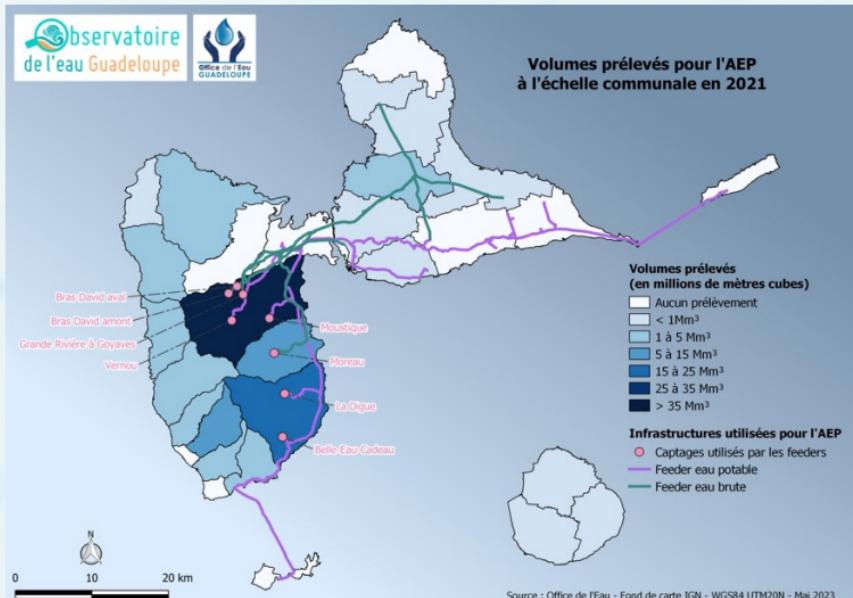
- **l'augmentation des prélevements pour l'irrigation**, suite aux extensions de réseaux réalisées et aux différentes sécheresses qui se sont succédées ces dernières années.



Par rapport à 2020, 1,8 Mm³ supplémentaires ont été prélevés en 2021 pour l'AEP. Une augmentation des prélevements de 4,1 Mm³ a également été opérée pour l'irrigation, en réponse à des besoins en eau plus importants causés par une sécheresse plus intense que l'année précédente.

PRÉLÈVEMENTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

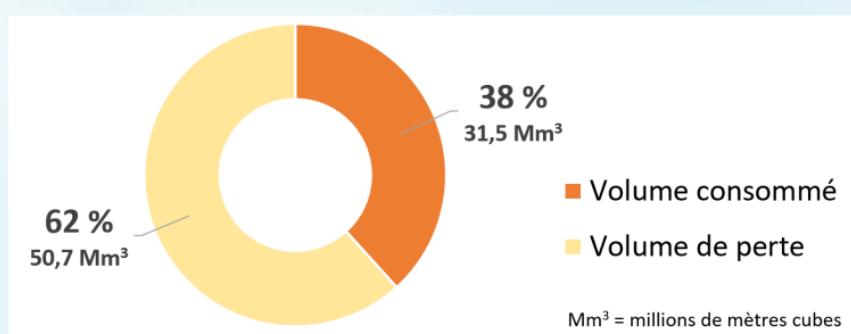
88,4 Mm³ ont été prélevés en 2021 pour la production d'eau potable.



Le Conseil Départemental fournit un soutien de plus en plus important à l'alimentation en eau potable (AEP) grâce à son important réseau de transfert d'eau brute (qui alimente 5 usines de production d'eau potable du SMGEAG). En 2021, la part des prélevements réalisés par le Conseil Départemental pour cet usage a atteint 28,8 % du volume total prélevé pour l'eau potable en Guadeloupe.

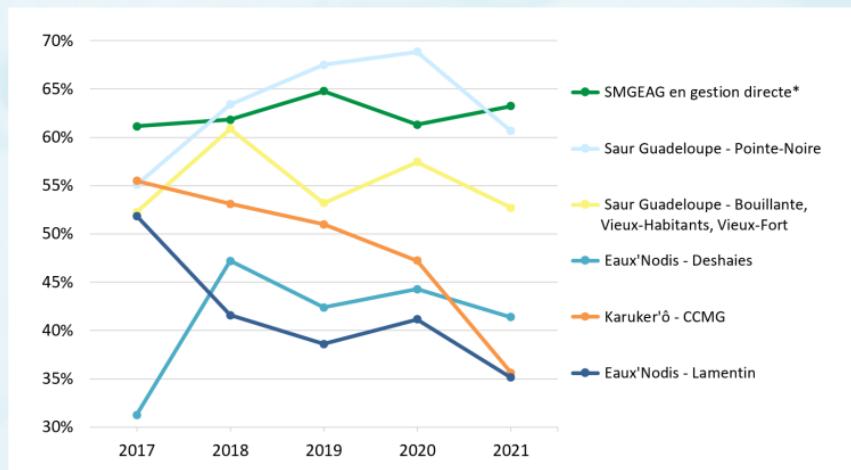
TAUX DE PERTE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Sur les 88,4 Mm³ d'eau prélevés pour l'AEP en 2021, 82,2 Mm³ ont été **potabilisés et mis en distribution** sur l'ensemble de la Guadeloupe. Sur ce volume total, seulement 38 % de l'eau (31,5 Mm³) a été **comptabilisée comme consommée** par la population. Le restant est essentiellement perdu par des **pertes physiques** dans les réseaux de distribution ou par des **pertes apparentes** (comptage non exhaustif des volumes consommés).



À l'échelle de la Guadeloupe, le **taux de perte moyen**, qui avait connu une baisse significative de 2,9 points en 2020, est reparti légèrement à la hausse en 2021 : 61,7 %, contre 60,4 % en 2020.

Même si l'on peut relever une **diminution notable des taux de perte sur l'ensemble des territoires en délégation**, on constate néanmoins une **augmentation de ce taux sur le territoire en gestion directe du SMGEAG**. Des incertitudes peuvent cependant être liées au calcul de ce dernier. L'année 2021 étant marquée par la réorganisation de la gouvernance de la compétence eau, des données provenant de sources différentes ont dû être compilées. En outre, les volumes comptabilisés au 31/08/2021, lors de la fin d'exercice des anciens gestionnaires, ont pu être simplement estimatifs.



Sur le territoire de la CCMG, la recherche de fuites menée de manière intensive ces dernières années (notamment entre 2020 et 2021) a permis d'accroître de plus de 20 points le rendement du réseau depuis 2017.

Sur Pointe-Noire, où l'on observait une augmentation continue du taux de perte depuis plusieurs années, la situation s'est nettement améliorée en 2021. Cela a été possible grâce à deux actions principales :

- le renouvellement sur l'année de 16 % des compteurs de la commune, qui a permis de faire diminuer les volumes consommés non-comptabilisés ;
- le renforcement des campagnes de recherche de fuites, le linéaire de conduites inspectées ayant été multiplié par 2 par rapport à 2020.

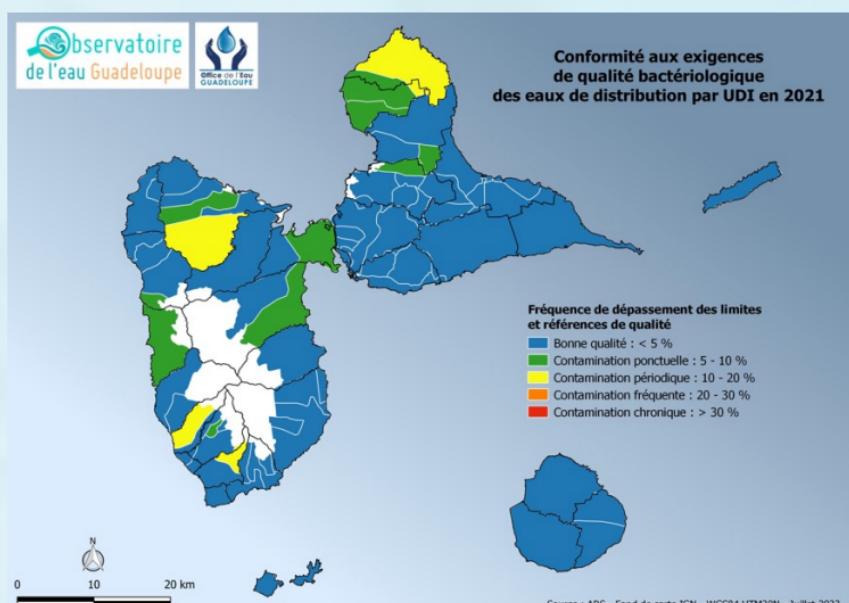
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est un indicateur noté sur 120 points. Il évalue notamment le niveau de connaissance du réseau et de ses branchements ainsi que l'existence d'une stratégie de renouvellement.

Par rapport à l'année 2020, on relève une **progression de la valeur de l'indice pour l'eau potable sur les territoires de Bouillante / Vieux-Habitants / Vieux-Fort (+ 12 points) et de Pointe-Noire (+ 10 points)**, rendue possible grâce à l'incorporation de la localisation des branchements dans le plan du réseau d'eau potable.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

En 2021, **97,9 % des eaux de distribution respectent les limites et références de qualité pour les bactéries** (*Escherichia coli*, entérocoques, coliformes et bactéries sulfito-réductrices). En 2020, 97,5 % des eaux les respectaient.



Au niveau des unités de traitement, le nombre total de **dépassements constatés de la référence de qualité pour la turbidité** est de 42 (contre 36 en 2020). Les dépassements ont concerné 32 % des stations de traitement (contre 40 % en 2020).

Le nombre total de **dépassements constatés de la référence de qualité pour l'aluminium** est de 13 (contre 10 en 2020). Les dépassements ont concerné 21 % des unités de traitement (de même qu'en 2020).

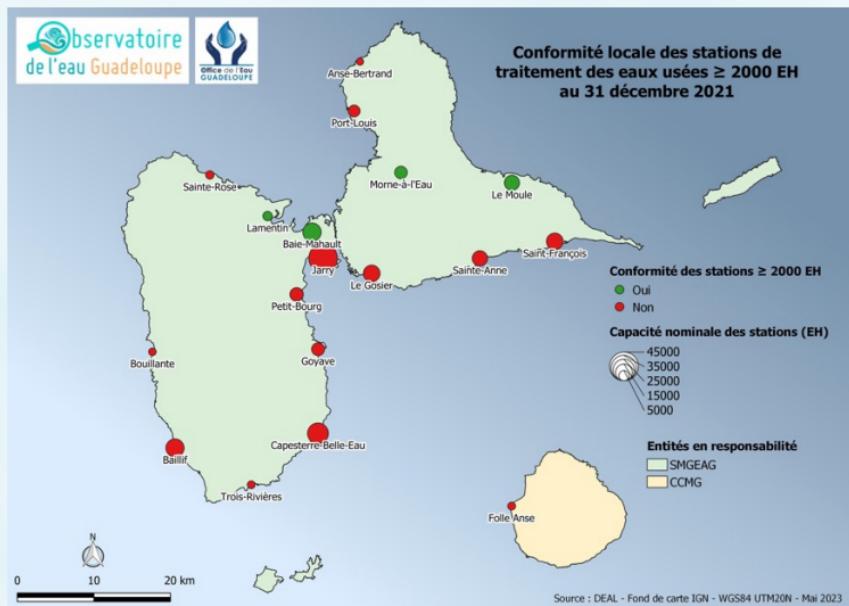
Pour les **pesticides**, sur l'ensemble des molécules qui ont été analysés à la sortie des unités de potabilisation, la **chlordécone** ainsi que le **HCH bêta** ont présenté de manière ponctuelle des **non-conformités au niveau de 3 UPEP** :

- sur l'UPEP de Belle-Terre à Gourbeyre, avec 3 dépassements ponctuels de chlordécone et 1 de HCH bêta ;
- sur l'UPEP de Gommier à Trois-Rivières, avec 1 dépassement ponctuel de chlordécone ;
- sur l'UPEP de Belle-Eau-Cadeau à Capesterre-Belle-Eau, avec 1 dépassement ponctuel de chlordécone.

Entre 2018 et 2021, un total de **13 non-conformités** en lien avec les pesticides ont pu être relevées. Ces dernières sont **réparties sur 5 UPEP du sud de la Basse-Terre**. Pour 2 d'entre elles (l'UPEP de Belle-Terre et celle de Gommier), ces non-conformités interviennent de manière récurrente.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES STATIONS D'ÉPURATION

Les stations de traitement des eaux usées sont caractérisées par leur capacité épuratoire et est évaluée en équivalents-habitants (EH). Pour l'année 2021, 78 % des stations de traitement $\geq 2\,000$ EH n'étaient pas conformes réglementairement (elles étaient 72 % en 2020).



CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le taux de conformité des dispositifs ANC d'un territoire de gestion est calculé, dans SISPEA, sur la base du ratio entre :

- le nombre total d'installations déclarées conformes, auquel est ajouté le nombre d'installations non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement (et ce depuis la création du service) ;

- le nombre total d'installations existantes contrôlées depuis la création du service.

Le taux de conformité des dispositifs ANC n'est cependant calculé que si l'indicateur de mise en œuvre de l'ANC (qui permet d'évaluer le niveau du service rendu) atteint au moins un score de 100. Ce dernier n'étant pas obtenu en 2021 pour les SPANC de Guadeloupe, leurs taux de conformité n'ont pas été calculés dans SISPEA.

Si l'on réalise le calcul sans prise en compte de cette conditionnalité, on obtient les taux de conformité suivants :

- 82 % sur le territoire du SMGEAG (sur la base de 192 installations contrôlées depuis la création du service) ;

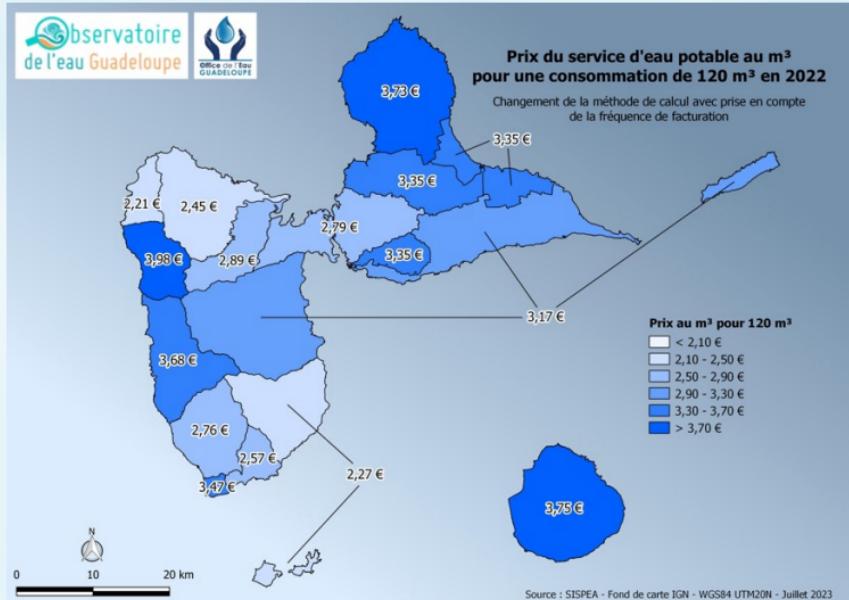
- 100 % sur le territoire de la CCMG (sur la base de 10 installations contrôlées depuis la création du service).

À noter que ces indicateurs n'auront de véritable signification que lorsque l'ensemble des habitations relevant des SPANC aura été contrôlé.

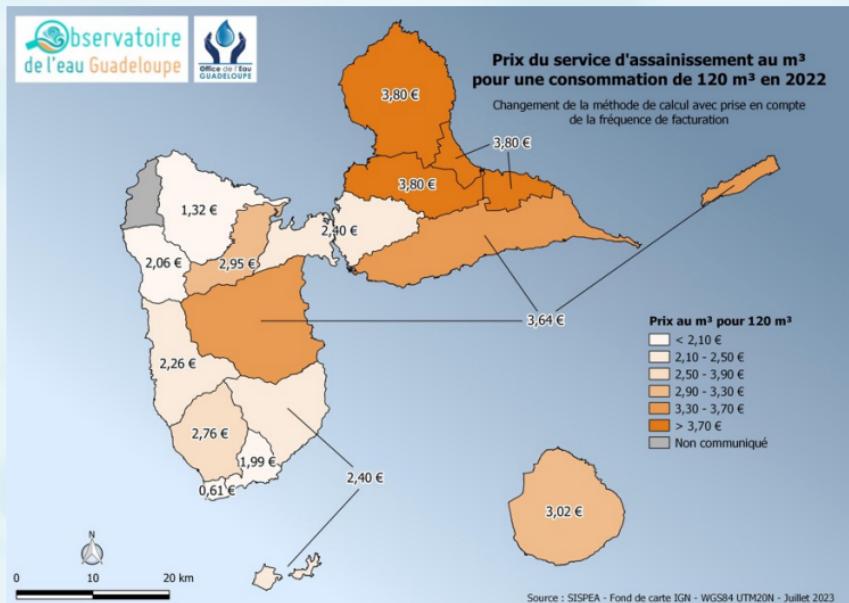
PRIX DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le mode de calcul du prix des services d'eau potable et d'assainissement a été adapté cette année par la DEAL, en concertation avec l'Office Français de la Biodiversité, pour tenir compte de la fréquence de facturation pratiquée par les exploitants. Cette méthode permet de calculer un prix moyen plus représentatif de ce que payerait «réellement» un usager. Ce changement a pour effet de faire diminuer la valeur de l'indicateur par rapport aux années antérieures.

Le prix moyen du service d'eau potable en Guadeloupe en 2022 est de 2,96 € le m³. Il varie de 2,21 € le m³ sur Deshaies à 3,98 € le m³ sur Pointe-Noire.

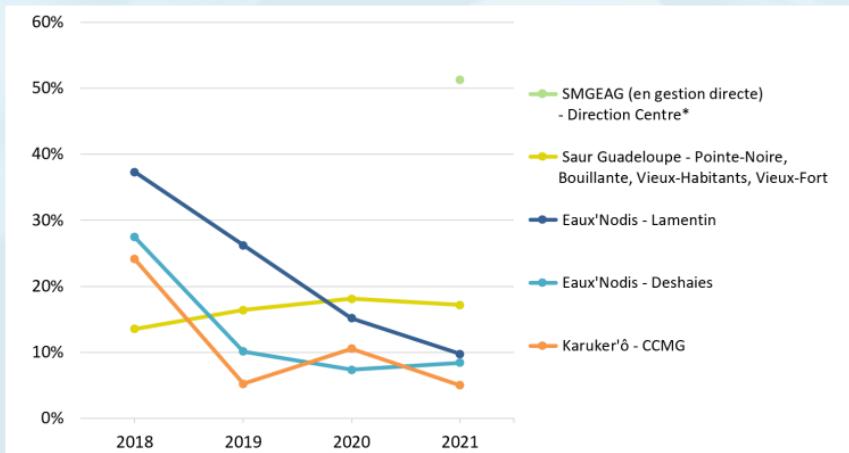


Le prix moyen du service d'assainissement collectif en Guadeloupe en 2022 varie de 0,61 € le m³ sur Deshaies à 3,80 € le m³ dans le nord Grande-Terre.



TAUX D'IMPAYÉS

Les taux d'impayés en 2021 sont plus élevés que la moyenne au niveau national (qui ne dépasse pas les 2 %). Cela représente un obstacle important au bon fonctionnement des services d'eau et d'assainissement de Guadeloupe.



*Le SMGEAG ayant été créée le 1er septembre 2021, le taux d'impayés 2021 sur le territoire de la direction Centre du SMGEAG inclut également les données des anciens territoires de gestion la constituant.

Par rapport à 2020, le recouvrement s'est nettement amélioré sur le territoire de la CCMG et au Lamentin.

Office de l'Eau Guadeloupe Observatoire de l'Eau Guadeloupe

Jardin Botanique de Basse-Terre
Rue Alexandre Buffon
Circonvallation
97100 BASSE-TERRE

Tél. : 0590 80 99 78
Fax : 0590 80 02 71
observatoire@oe971.fr
contact@oe971.fr

www.observatoire-eau-guadeloupe.fr / www.eauguadeloupe.fr

